

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 26/07/2024 - B2024/007765 - 2019 B 00921 - 852 077 742 - A L'INUSABLE

7765

A L'INUSABLE

Numéro SIRET : 85207774200017

Code APE : 4779Z

RN7 PLATEAU DE LOUZE
38550 LE PEAGE-DE-ROUSSILLON

COMPTES ANNUELS

du 01/10/2022 au 30/09/2023

Certifié Conforme

 SARL A L'INUSABLE 
LA P'TITE RUCÉ
RN7 Plateau de Louze
38550 LE PEAGE DE ROUSSILLON
04 74 29 74 79
SIRET 8520 7774 2000 17 APE 4779Z
Président de la société
Cécile PROUST

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan	4
ACTIF	4
<i>Actif immobilisé</i>	<i>4</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>4</i>
PASSIF	5
<i>Capitaux Propres</i>	<i>5</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>5</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>5</i>
Compte de résultat	7
Bilan détaillé	10
ACTIF	10
<i>Actif immobilisé</i>	<i>10</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>10</i>
PASSIF	11
<i>Capitaux Propres</i>	<i>11</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>11</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>11</i>
Compte de résultat détaillé	14
Annexes 23	18
Liasse 23 IS RS	28

A L'INUSABLE

Attestation de présentation

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise A L'INUSABLE pour l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 41 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	247 758,17 Euros
chiffre d'affaires	236 296,72 Euros
résultat net comptable	18 028,50 Euros

Fait à LYON
Le 05/04/2024

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet EDIGEST CONSEILS

A L'INUSABLE

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	19 640	8 755	10 885	12 926	- 2 041
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	7 940	3 460	4 480	5 274	- 794
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	140 065	49 652	90 413	105 085	- 14 672
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	255		255	255	
TOTAL (I)	167 900	61 866	106 034	123 541	- 17 507
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services	114 082		114 082	60 250	53 832
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	5 273		5 273	7 280	- 2 007
. Personnel	3 214		3 214	33	3 181
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 217		3 217	2 323	894
. Autres	10 784		10 784	10 784	
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	5 154		5 154	19 401	- 14 247
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	141 724		141 724	100 071	41 653
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	309 624	61 866	247 758	223 612	24 146

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	10 000	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	1 000		1 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	13 211		13 211
Report à nouveau		-21 293	21 293
Résultat de l'exercice	18 029	35 504	- 17 475
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	42 240	24 211	18 029
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	74 752	104 046	- 29 294
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	4 619	10 838	- 6 219
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 462	19 703	4 759
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	4 059	2 963	1 096
. Organismes sociaux	11 988	9 780	2 208
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 541		2 541
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 202	7 791	411
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	27	1 312	- 1 285
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	74 869	42 967	31 902
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	205 518	199 400	6 118
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	247 758	223 612	24 146

A L'INUSABLE

Bilan détaillé

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	19 640	8 755	10 885	12 926	- 2 041
201200 Frais de premier établissement	2 500		2 500	2 500	
201220 Frais de publicité	17 140		17 140	17 140	
280100 Frais d'établissement		2 176	-2 176	-1 849	- 327
280122 Amorts frais publicité		6 579	-6 579	-4 865	- 1 714
Concessions, brevets, droits similaires	7 940	3 460	4 480	5 274	- 794
205000 Logiciels	7 940		7 940	7 940	
280500 Concessions et droits similaires		3 460	-3 460	-2 666	- 794
Autres immobilisations corporelles	140 065	49 652	90 413	105 085	- 14 672
218100 Install. gene. agenc. amenag. div.	133 410		133 410	133 410	
218200 Matériel de transport	5 000		5 000	5 000	
218300 Matériel de bureau et informatique	1 655		1 655	1 655	
281810 Amorts inst gene agenc		46 309	-46 309	-32 968	- 13 341
281820 Dot.matriel transport		2 000	-2 000	-1 000	- 1 000
281830 Amorts mat bureau et infor		1 343	-1 343	-1 012	- 331
Autres immobilisations financières	255		255	255	
275000 Depots et cautionnements verses	255		255	255	
TOTAL (I)	167 900	61 866	106 034	123 541	- 17 507
Actif circulant					
En-cours de production de services	114 082		114 082	60 250	53 832
345100 En cours bilan	114 082		114 082	60 250	53 832
Fournisseurs débiteurs	5 273		5 273	7 280	- 2 007
401000 Fournisseurs divers	5 273		5 273	7 280	- 2 007
Personnel	3 214		3 214	33	3 181
421000 Personnel : rémunérations dûes				33	- 33
428700 Remboursement urssaf à recevoir	3 214		3 214		3 214
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 217		3 217	2 323	894
445660 TVA Déductible	990		990	1 598	- 608
445867 TVA sur fnp	2 227		2 227	726	1 501
Autres	10 784		10 784	10 784	
467010 Compte débiteurs divers	74		74	74	
467400 Prélèvt à affecter	10 710		10 710	10 710	
Disponibilités	5 154		5 154	19 401	- 14 247
512000 Crédit Mutuel	297		297	10 036	- 9 739
512110 CAISSE D'EPARGNE	3 780		3 780	7 110	- 3 330
531000 Caisse Espèce	100		100	1 159	- 1 059
531200 Caisse Chèques	880		880		880
531210 Remise ticket cadeau	97		97		97
531500 Caisse CB ET CB Sans contact				1 095	- 1 095
TOTAL (II)	141 724		141 724	100 071	41 653
TOTAL ACTIF (0 à V)	309 624	61 866	247 758	223 612	24 146

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	10 000	10 000	
101000 Capital	10 000	10 000	
Réserve légale	1 000		1 000
106110 Réserve légale proprement dite	1 000		1 000
Autres réserves	13 211		13 211
106800 Autres réserves	13 211		13 211
Report à nouveau		-21 293	21 293
119000 Report à nouveau (solde débiteur)		-21 293	21 293
Résultat de l'exercice	18 029	35 504	- 17 475
TOTAL (I)	42 240	24 211	18 029
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts	74 752	104 046	- 29 294
164000 Prêt CM n° 0731320696002	15 316	25 375	- 10 059
164100 Prêt CE n° 5809111	22 072	27 653	- 5 581
164200 Prêt CE n° 5975720	10 697	14 420	- 3 723
164300 Prêt CE n° 5912836	15 619	21 586	- 5 967
164400 Prêt CM n° 0731320696005	11 048	15 013	- 3 965
Associés	4 619	10 838	- 6 219
455100 Compte courant Mme PROUST	4 619	10 838	- 6 219
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 462	19 703	4 759
401000 Fournisseurs divers	10 168	15 348	- 5 180
408100 Fournisseurs	14 295	4 355	9 940
. Personnel	4 059	2 963	1 096
421000 Personnel : rémunérations dues	2 547	1 609	938
428200 Dettes provisio. pour congés payés	1 512	1 354	158
. Organismes sociaux	11 988	9 780	2 208
431000 Urssaf	512	776	- 264
437300 Retraites	105	532	- 427
437400 Prévoyance - mutuelle	805	141	664
438200 Charges sociales sur congés payés	163	69	94
438601 Charges sociales Mme proust	10 403	8 262	2 141
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 541		2 541
444000 Etat impôt sur les bénéfices	2 541		2 541
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 202	7 791	411
445510 Tva à décaisser	1 090	1 169	- 79
445800 Tva à régulariser	7 112	6 622	490
. Autres impôts, taxes et assimilés	27	1 312	- 1 285
448600 Autres charges à payer	27	1 312	- 1 285
Autres dettes	74 869	42 967	31 902
467000 Rétrocession Clients	53 095	21 194	31 901
467300 PIERRE KOEHL	21 773	21 773	
TOTAL (IV)	205 518	199 400	6 118

PASSIF	Exercice clos le	Exercice précédent	Variation
	30/09/2023 (12 mois)	30/09/2022 (12 mois)	
TOTAL PASSIF (I à V)	247 758	223 612	24 146

	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	280 512	264 820	15 692	5,93
RESULTAT NET	18 029	35 504	- 17 475	-49,22

A L'INUSABLE

Annexes 23

Annexes 23**A L'INUSABLE****ANNEXE**

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 247 758,17 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 18 028.50 E.

Les informations communiquées ci après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 08/02/2024 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- En cours de production de services : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

A L'INUSABLE**ANNEXE**

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Frais d'établissement = 19 640 E**

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution				%
Frais de premier établissement	19 640	6 579	13 061	%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	19 640	6 579	13 061	

3.2 - Etat des créances = 22 743 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	255		255
Actif circulant & charges d'avance	22 488	22 488	
TOTAL	22 743	22 488	255

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 3 214 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	3 214
Disponibilités	
TOTAL	3 214

A L'INUSABLE**ANNEXE**

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Charges à payer par postes du bilan = 26 400 E**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	14 295
Dettes fiscales & sociales	12 105
Autres dettes	
TOTAL	26 400

A L'INUSABLE**ANNEXE**

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 236 297 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	236 297	100,00 %
TOTAL	236 297	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

A L'INUSABLE

ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS

A L'INUSABLE**ANNEXE**

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 3 214 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	3 214
Remboursement urssaf à recevoir(428700)	3 214
TOTAL	3 214

8.2 - Charges à payer = 26 400 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	14 295
Fournisseurs(408100)	14 295
Dettes fiscales et sociales :	12 105
Dettes provisio. pour congés payés(428200)	1 512
Charges sociales sur congés payés(438200)	163
Charges sociales mme proust(438601)	10 403
Autres charges à payer(448600)	27
TOTAL	26 400

A L'INUSABLE

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Présenté en EUROS

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	30/09/2023 12 mois	30/09/2022 12 mois	30/09/2021 12 mois	30/09/2020 18 mois	31/03/2019 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	10 000	10 000	10 000	10 000	
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	236 297	239 708	253 684	265 240	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	38 076	53 317	21 672	-16 419	
c) Impôt sur les bénéfices	2 541				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	35 535	53 317	21 672	-16 419	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	18 029	35 504	5 339	-26 632	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	30 471	25 190	44 674	9 762	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	20 072	19 764	22 491	27 321	

Observations complémentaires

A L'INUSABLE**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Des comptes annuels présenté en EUROS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet EDIGEST CONSEILS, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A L'INUSABLE,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 30/09/2023 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	247 758
Chiffre d'affaires hors taxes	236 297
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	18 029

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour EDIGEST CONSEILS
Fait à LYON le 15/01/2024

L'INUSABLE

SOMMAIRE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter

FEUILLETS 2050 à 2059 D / 2033 A à 2033 D

- BILAN ACTIF ET PASSIF

COMPTE DE RESULTAT

- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

- DETAIL DES CHARGES A PAYER

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE

- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES

DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES

- FILIALES ET PARTICIPATIONS

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

TABLEAUX DE GESTION

A L'INUSABLE

Liasse 23 IS RS

Liasse 23 IS RS

Formulaire obligatoire - article 120 - copies
Afin du suivi général des impôts

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise : <u>A L'INUSABLE</u>					Verant ☐ *				
Adresse de l'entreprise : <u>RN7 PLATEAU DE LOUZE 38550 LE PEAGE-DE-ROUSSILLON</u>									
SIRET : <u>55401774200817</u>									
Durée de l'exercice en nombre de mois : <u>12</u>					Durée de l'exercice précédent : <u>12</u>				
					Exercice N, clos le : <u>31/03/2023</u>				
ACTIF					Brut		Amortissements Provisions		Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commerciaux *	010		010				
		Autres *	014	27 390	016	12 214	15 176		
	Immobilisations corporelles *	019	140 053	020	49 552	90 501			
	Immobilisations financières * (1)	040	233	042		233			
Total I (5)			044	167 676	048	61 766	105 910		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	114 092	052		114 092		
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070				
		Autres * (3)	072	22 489	074		22 489		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	5 34	086		5 34		
	Charges constatées d'avance *		092		094				
Total II			096	141 724	098		141 724		
Total général (I + II)			100	309 400	102	61 766	247 634		
PASSIF							Exercice N, NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		120		120 000		
	Écarts de réévaluation		124		124				
	Réserve légale		126		126		1 000		
	Réserves réglementées *		130		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132		13 211		
	Report à nouveau		134		134				
	Résultat de l'exercice		136		136		19 020		
	Subventions d'investissement		137		137				
	Provisions réglementées		140		140				
	Total I			142		142		142 231	
Provisions courantes et charges		Total II	154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		156		74 752		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		166		24 452		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)		169	4 613	172		4 613		
	Produits constatés d'avance		174		174				
Total III			176		176		205 317		
Total général (I + II + III)			180		180		247 634		
REMOIS	1° Dont immobilisations financières à plus d'un an	193		194					
	2° Dont créances à plus d'un an	197		198					
	3° Dont compte courant d'associés de l'exercice N	199		200					
		4° Dont dettes à plus d'un an	195		196				
		5° Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	192		193				
		6° Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	194		195				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-01

DGFIP N°2033-B-SD 2023

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire, annexe 302, annexé à la loi du 28 février 2017 relative à la simplification des procédures administratives et fiscales.

Designation de l'entreprise : A L'INUSABLE

Neant ☐

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		400		400		400				
	Autres	410	27 590	410		410		410	27 590			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		420		420		420				
	Constructions	430		430		430		430				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		440		440		440				
	Installations générales agencements divers	450	133 441	450		450		450	133 441			
	Matériel de transport	460	5 000	460		460		460	5 000			
	Autres immobilisations corporelles	470	2 635	470		470		470	2 635			
		Immobilisations financières	480	255	480		480		480	255		
		TOTAL	490	167 900	490		490		490	167 900		

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - Dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			485		485		485		485		
Terrains			500	3 373	500		500		500	3 373	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		510			510		510		
	Constructions	520		520			520		520		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		530			530		530		
	Installations générales, agencements divers	540	30 969	540		13 341	540		540	45 309	
	Matériel de transport	550	1 000	550		1 000	550		550	2 000	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 012	560		331	560		560	1 343	
		TOTAL	570	44 353	570		1 307	570		570	51 966

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	19 % à 15 % et 9 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR (si ce cadre est insuffisant, rounder un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou intégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	
	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						10 % à 20 %	15 % ou 12,8 %	9 % à 10 %	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	570	580	582	584	586	587	588		
		Plus-values taxables 19 %	570		Regime IR	580	581	582	583
		TOTAL			584	585	586	587	588

SAGE Experts-comptables janvier 2023

* Des exonérations...
 1. Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 148 bis A, 210 F et 148 bis C du code de l'impôt sur le revenu, et quant les plus-values...

Formulaire obligatoire, article 962 (ancien article 941) du Code général des impôts

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Designation de l'entreprise		A L'INUSABLE				Neant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	000		002		004	006
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	001		003		005	007
	Autres provisions réglementées *	010		012		014	018
Provisions pour risques et charges		020		022		024	026
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	030		032		034	036
	Sur stocks et en cours	040		042		044	046
	Sur clients et comptes rattachés	050		052		054	056
	Autres provisions pour dépréciation	060		062		064	066
TOTAL		080		082		084	086
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
		Dotations		Reprises			
Immobilisations corporelles	681		683				
Autres immobilisations incorporelles	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL	770		775				
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle *							
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						
2							
3							
4							
5							
6							
7							
TOTAL à reporter (ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD)						780	
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (*)		082	4 213				
Déficits transférés de plein droit (article 941-II du CGI)		082 bis					
Chargements d'apurement sur l'exercice		082 ter					
Déficits imputés		083	4 213				
Déficits reportables		084	(0)				
Déficits de l'exercice		06					
Total des déficits restant à reporter		084	(0)				
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		351					
Dont cotisations de l'exploitant		351 bis					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		352					
N° du centre de gestion agréé		353					
Montant de la TVA collectée		374					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		375					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		381					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		388					
Montant de l'investissement d'impôt (sauf déduction) et de l'amortissement exceptionnel (sauf entreprise investissant dans le cadre de l'article 217 bis du CGI)		397					

SAGE Experts-Comptables Janvier 2023

* Cette case est restée au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD de l'exercice précédent.
 * Des exceptions sont prévues par l'article 217 bis du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2023

5

Désignation de l'entreprise: **A L'INUSABLE** Néant ☐ *

Exercice ouvert le: 01/10/2022 et clos le: 30/09/2023 Données en nombre de mois: 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *

Dont apprentis

Dont handicapés

Effectifs affectés à l'activité artisanale

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises 108 236 247

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées 118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles s'attachées à une activité normale et courante 119

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges 105

TOTAL 1 106 236 247

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 115 2 094

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation 143

Subventions d'exploitation reçues 113

Variation positive des stocks 111 53 932

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée 116

Rentées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation 153

TOTAL 2 144 55 916

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats 121 39 344

Variation négative des stocks 145

Services extérieurs à l'exception des loyers et des redevances 125 27 773

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 146 63 910

Taxes déductibles de la valeur ajoutée 133

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 148 2 723

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée 128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles s'attachées à une activité normale et courante 150

TOTAL 3 152 193 754

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 - total 2 - total 3) 137 95 439

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). 117 99 139

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case 020 ☒ X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106 le 022 236 247 Effectifs au sens de la CVAE * 023

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI) 026

Période de référence 024 01 / 01 / 2024 160 3 / 01 / 2024

Date de cessation / /

(1) Attention : ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée (ligne 143) portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330 CVAE SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033 NOT SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
Ann. 39 de l'ann. III au C.G.T.(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

30092023

SIREN

8 5 2 0 7 7 4 2

Dénomination de l'entreprise

A L'INUSABLE

Adresse (voie)

RN7 PLATEAU DE LOUZE

Code postal

38550

Ville

LE PEAGE-DE-ROUSSILLON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département		Commune	
Adresse	N°	Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département		Commune	
Adresse	N°	Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette notation figurent dans la notice n° 2033 NOT SD.

SADE experts-comptables janvier 2023

Formulaire obligatoire
part. 38 de l'ann. III au C.G.T.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

30/09/2023

SIREN

8 5 2 0 7 7 4 2

Dénomination de l'entreprise

A L'INUSABLE

Adresse (voie)

RN7 PLATEAU DE LOUZE

Code postal

38550

Ville

LE PEAGE-DE-ROUSSILLON

1- NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	

SAGE Experts-comptables janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en continu à gauche de la case prévue à cet effet, et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD

N° 2065-SD
2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
annexé au Code général des impôts,
Télécharger le formulaire

Exercice ouvert le 01/01/2023 et clos le 31/12/2023 Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 238-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : SOCIÉTÉ PLATEAU DE LOUZE SAS

Adresse du siège social : 38550 LE PEAGE-DE-ROUSSILLON

SIRET : 83212174200017 Métier : Commerce de gros

Adresse du principal établissement : 38550 LE PEAGE-DE-ROUSSILLON

Ancienne adresse en cas de changement : 38550 LE PEAGE-DE-ROUSSILLON

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 01/01/2023

Pour les sociétés filiales : désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

B ACTIVITÉ

Activités exercées : Commerce de détail de biens d'occasion en magasin

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal : 141

Déficit : 0

Bénéfice imposable à 15 % : 0

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 % : 0

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % : 0

PV à long terme imposables à 19 % : 0

PV à long terme imposables à 19 % : 0

PV à long terme imposables à 0 % : 0

PV exonérées (art. 238 quinquies)

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies : 0

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A : 0

Entreprise nouvelle, art. 44 septies : 0

Zone franche d'activité nouvelle génération : 0

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies : 0

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies : 0

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A : 0

Autres dispositifs : 0

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies : 0

Société d'investissement immobilier : 0

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer « ou » selon le cas) : 0

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % : 0

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater IV du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 % : 0

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 % : 0

G AUTRES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la Norm/Adresse déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

N° : 0000000000

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la Norm/Adresse société tête de groupe

N° : 0000000000

H CHIFFRE D'AFFAIRES ET COMPTABILITÉ

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE

I Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable

BOURGET ALBERT
15 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
01100 LÉZ-VALENTIN
Tél : 44

Nom et adresse du conseil

Tél : 0000000000

OGA/OMGA **Viseur conventionné** **(Cocher la case correspondante)** **Identité du déclarant**

Nom et adresse du OGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : 0000000000

Date : 01/01/2023 Lieu : 38550 LE PEAGE-DE-ROUSSILLON

Qualité et nom du signataire : BOURGET ALBERT

Signature : BOURGET ALBERT

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire : 0000000000

[illegible]



Formulaire obligatoire, article 54 quater
du Code général des impôts

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2023)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise A L'INUSABLE

du 01/01/2022

Adresse RN7 PLATEAU DE LOUZE 38550 LE PEAGE-DE-ROUSSILLON

au 30/06/2023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	BONNET Elise Vendeuse				696 Route du Buis, 4102			
2	LAMOIR Eric Manipulatrice				14 Impasse des Trois Marcs 45			
3	BUDU W. Delphine Apprentie				65 Allée de la Neige 18010			
4	GERRUT Claireanne Technico Commerciale				14 Rue Pierre Dupont 385			
5	SAPI Nadia Vendeuse				13 Rue Max Phil Brochet 3415			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	17 717				17 717			17 717
2	2 005				2 005			2 005
3	1 048				1 048			1 048
4	929				929			929
5	434				434			434
6								
7								
8								
9								
10								
**	20 134				20 134			20 134

**TOTALX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	0
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	12 702
Total	12 702

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①)

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2023 (total col.9 + total col.10) ⑩	41 936	- de l'exercice 2023 ⑩	19 029
- de l'exercice précédent ⑩	57 155	- de l'exercice précédent ⑩	37 013
Nom et qualité du signataire PROUST EMILIE GERANTE		A LE PEAGE-DE-ROUSSILLON le 01/07/2024 Signature:	

Les montants sont arrondis à l'euro, le plus proche

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464	
(A souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice	a			
EBITDA fiscal de l'exercice	b			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % * b et a - 3 000 000 €)	(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes) : (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)			
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f			
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h			
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i			
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater) (2 - (i - i ter))			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l			
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit art. 212 I	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

SAGE experts-comptables janvier 2023

Taux réduit d'impôt sur les sociétés

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2023)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

A L'INUSABLE

RN7 PLATEAU DE LOUZE 38550 LE PEAGE-DE-ROUSSILLON

07774200

100

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	41 150
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	1 000
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
k Dont plus value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	42 500

III. Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

(0)

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

SAGE Expert-comptables janvier 2023